

LICENCE 2

CONVOCAATION AUX EXAMENS DE SEPTEMBRE 2019

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants régulièrement inscrits administrativement à l'Université et pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques.

Les Epreuves auront lieu au Centre René Cassin – 17 rue Saint Hyppolyte – 75013 - Paris
 Métro : Gobelins. Bus : 91, 83, 21 Glacière ou Berthollet Port Royal

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves écrites pour émarger

La carte d'étudiant 2018/2019 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

Ils seront priés de laisser leur cartable, leurs sacs et documents ainsi que tout appareil numérique éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

ATTENTION: Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants qui bénéficient d'un tiers temps. *Se faire connaître au secrétariat avant le 12 juillet 2019, par mail à: cavdeug2@univ-paris1.fr en précisant les matières qu'ils désirent passer.*

SEMESTRE 3

Lundi 02 Septembre	11h30 à 12h30	Histoire des idées Politiques S3	Amphi 1
Lundi 02 Septembre	14h30 à 17h30	Droit administratif S3	Amphi 1
Mardi 03 Septembre	09h30 à 12h30	Droit Civil S3	Amphi 1
Mardi 03 Septembre	14h30 à 15h30	Droit Pénal S3	Amphi 1

SEMESTRE 4

AMPHI 1 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « A » à la lettre « K »

AMPHI 2 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « L » à la lettre « Z »

Mardi 03 Septembre	16h30 à 17 h30	Procédure Pénale S4	Amphi 1
Mercredi 04 Septembre	09h30 à 12h30	Droit administratif S4	Amphi 1 & 2
Mercredi 04 Septembre	14h30 à 17h30	Droit Civil S4	Amphi 1 & 2
Jeudi 05 Septembre	09h30 à 10h30	Droit des Affaires S4	Amphi 1
Jeudi 05 Septembre	11h30 à 12h30	Droit Fiscal S4	Amphi 1

DOCUMENTS AUTORISÉS :

Droit civil : code civil Dalloz ou Litec non annoté. Ne sont pas autorisés le code Dalloz Expert ou le Mégacode Dalloz

Autres matières : aucun document n'est autorisé

**Les épreuves orales auront lieu du vendredi 06 au mercredi 11 septembre 2019.
La répartition des jurys d'oraux sera communiquée prochainement**

Rappel du règlement de l'examen :

- Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.

En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :

- Toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.
- Toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.
- Toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de juin, devront être repassées à la session de rattrapage.
- Les étudiants pourront les repasser au rattrapage en septembre, si l'admission n'est pas acquise en mai/juin.
- Les étudiants inscrits en qualité d'AJAC 1 ou équivalence L1 doivent consulter la convocation de L1 pour connaître les dates des matières qu'ils doivent présenter.

CONSULTATION DES COPIES :

- Seules les copies de Droit civil et de Droit administratif pourront être consultées (une note d'informations vous sera communiquée ultérieurement pour les dates de consultations)

*Le 13 juin 2019
Scolarité de licence 2*